

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 18 Décembre 2020**

**OBJET : Réalisation de prestation suivant Convention entre INRA/PNRM en 2016 -**

Président ..... Monsieur Denis LOUIS-REGIS  
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 18 Décembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I – Dossiers Finances**

1. DM n°1
2. Adaptation cadre budgétaire – COVID 19
3. Crédits provisionnels 2021
4. Règlement de factures INRA et ONF
5. Marché équipements informatiques

**II – Dossiers Ressources Humaines**

6. Transformation de postes
7. Mise à Jour délibération RIFSEP du 20 Novembre 2020

**III – Autres dossiers**

8. Convention de partenariat UNESCO
9. Point Audits socio-organisationnel et financier
10. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour la CTM**

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN – Messieurs D. LOUIS-REGIS - L. BOUTRIN – F. CATHERINE -

**Pour les Communes**

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr J-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) -- Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) – Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie) - Mr C. PALIN(Trinité) - Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

**Pour les Communautés**

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme J. DULYS-PETIT à Mr F. CATHERINE – Mr F. LORDINOT à Mme B. BARDOUX -

→Communes : Mr C. LARCHER à Mme M-L LESDEMA – Mr J. THABAR à Mr E. JEAN-BAPTISTE –Mr E. GABRIEL à Mme M-F TOUL – Mr R. DULYMOIS à Mr R. BRITHMER – Mr C. SAINT-CYR à Mr D. LOUIS-REGIS – Mr J. ELISABETH à Mr J-F BEAUNOL –

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mmes K. BERNABE – C. BAURAS et Mrs G. COUTURIER - L. ADENET – D. ZOBDA – R. MARTINE – B. BIROTA -

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - Mr C. LARCHER (Anses d'Anet) - Mr A. ALAMELO (Basse-Pointe) - Mr C. AMABLE (Bellefontaine) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) – Mr E. JULIAT(Schoelcher) –

→Communautés : Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

**Membres absents excusés** : Mr M. MICHALON(Marigot) –

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°20-01 du Budget Supplémentaire 2019 et Budget Principal 2020 du Syndicat Mixte approuvé en séance du Comité en date du 20 Janvier 2020
- Vu le contrat de recherche de Février 2016 sous le N° 410 00 212 signé entre l'INRA et le PNRM pour le développement de l'élevage du Porc créole de Martinique, ceci pour une durée de 36 mois. En vue de permettre de définir, conserver et valoriser le patrimoine génétique du porc créole de Martinique.

Considérant que dans le cadre de ce projet de recherche, il était convenu :

**1-Des expérimentations en stations de recherche**

- La recherche en génétique (caractérisation, schémas de conservation et gestion de la population)
- Des essais en alimentation et élaboration de rations adaptées

**2-La co- évaluation des services écosystémiques**

- Fourniture de produits de qualité avec l'aide à la conception du protocole d'évaluation des qualités nutritionnelles organoleptiques
- Services agricoles et environnementaux

**3-Des actions d'assistance et d'expertise**

- Audit scientifique.

Considérant que l'INRA a réalisé ses missions, que les rapports intermédiaires et finaux ont été remis et qu'il a présenté ses dépenses comme suit :

- le 04 décembre 2016 d'un montant de 52 213,35 € TTC ;
- le 15 décembre 2017 d'un montant de 14 023,25 € TTC ;

Considérant que les rapports établis sont à disposition et qu'il convient de payer la prestation de l'INRA qui a été réalisée selon les termes de la convention signée entre le PNRM et l'INRA. Mais, ce projet, dans les faits accuse un retard, puisque les préconisations de départ faites par l'INRA n'ont pas été suivies d'effet, l'expérimentation est à l'arrêt il faut reprendre les travaux d'études et de sélection au plus vite après une expertise de traçabilité programmée.

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés

**Le Comité Syndical**

**Article 1**

Prend acte de la réalisation de la prestation de l'INRA selon les termes de la convention signée entre le SM/PNRM et l'INRA en Février 2016.

**Article 2**

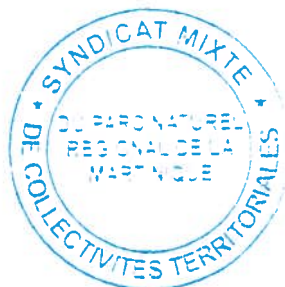
Donne mandat au Président pour procéder au règlement de ces prestations et pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Article 3**

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au budget 2020 du SM/PNRM.

**Article 4**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.



Pour extrait certifié conforme  
Fort de France, le 18 Décembre 2020

Le Président,

**Denis LOUIS-REGIS**